

## SÉANCE LUNDI 5 NOVEMBRE 2012

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 5 novembre 2012 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé et Jean Lamontagne.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30h.

2012-11-01  
Ordre du  
jour

### ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012.
- 4) Adoption liste des chèques du mois d'octobre 2012.
- 5) Adoption liste des comptes à payer au 31 octobre 2012.
- 6) Rapport de la mairesse – Situation financière au 31/10/2012.
- 7) Recommandation Genivar- Barrage Lac-Allard.
- 8) Recommandation Directeur-général pour l'achat de :
  - Camion
  - Tracteur à gazon
  - Souffleuse à neige
- 9) Contrat de travail Martin Cerantola – signature Mairesse et D.G.
- 10) Séance du budget – lundi 10 décembre 2012 – Avis public.
- 11) Avis de motion règlement taxation 2013.
- 12) Dérogation mineure Carole L'Espérance.
- 13) Schéma de couverture de risques en Sécurité incendie.
- 14) Dépôt de la liste des comptes à recevoir au 1<sup>er</sup> novembre 2012.
- 15) Lac-Saguay Estate Développement - terrain MRC d'Antoine-Labelle
- 16) 155, chemin du Lac-Allard.
- 17) Moratoire financement Sûreté du Québec.
- 18) Transport adapté – 2013.
- 19) Correspondance & information.
  - Lettre de M. Lefebvre CLD responsable du Projet Volet II.
  - Centre d'Accès internet – période des Fêtes.
  - Patinoire – surveillance.
  - Opération Nez Rouge - \$-
  - Fête Nationale 2013 - \$ - avance.
  - Chemin des Colons – chemin de la Source.
- 20) Divers :
- 21) Période de questions.
- 22) Levée de la séance.

Adoptée

2012-11-02

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2012

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne  
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 1<sup>ER</sup> octobre 2012 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2012-11-03

**ADOPTION LISTE DES CHÈQUES DU MOIS D' OCTOBRE 2012**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à l'unanimité :  
D'approuver la liste des chèques du mois d'octobre 2012 soit les chèques numéro C1200507 à C1200548 au montant de 83 448.89\$.

Adoptée

2012-11-04  
Liste des comptes  
à payer

**ADOPTION LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 OCTOBRE 2012**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à l'unanimité :  
D'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2012 au montant de 6 960\$.

Adoptée

2012-11-05

**RAPPORT DE LA MAIRESSE – SITUATION FINANCIÈRE AU 31/10/2012**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité  
D'accepter pour dépôt le rapport de la mairesse et la situation financière au 31 octobre 2012 (voir annexe).

Adoptée

2012-11-06

**RECOMMANDATION GENIVAR – BARRAGE LAC-ALLARD**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à l'unanimité  
D'accepter la recommandation de Genivar concernant le classement du Barrage du Lac-Allard et d'accorder à Genivar le contrat d'offre de service professionnel pour le barrage du lac Allard au montant de 6 800.\$ plus taxes. Les éléments du contrat sont inscrits dans l'offre de service.

Adoptée

2012-11-07

**RECOMMANDATION DIRECTEUR-GÉNÉRAL POUR L'ACHAT : CAMION**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à la majorité  
D'acheter de Monsieur Jocelyn Painchaud un camion GMC Canyon 2008, pour la somme de 13 500.\$ plus taxes et ce pour l'année 2013. L'achat se fera à même les surplus accumulés et le conseil prévoiera dans son budget une somme de 5 000.\$ et pour les 4 prochaines années un montant de 2 500.\$ par année pour amortir le coût de cet achat.

Adoptée

Note : Le conseiller Marcel Dubé inscrit sa dissidence.

2012-11-08

**ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON ET D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à l'unanimité  
D'acquérir un tracteur à gazon et d'une souffleuse à neige de Location Mont-Laurier.  
Détail des coûts :

*Location Mont-Laurier* : Tracteur modèle HUSQCARNA-RZ4216 au montant de 2 590.\$ plus taxes.  
Souffleuse modèle HUSQCARNA-1830HV au montant de 1 295.\$ plus taxes.

*Lavoie 2 Temps 4 Temps* : Tracteur modèle Cub Cadet 18hp 42" – ltx 1142kw au montant de 2 895.\$ plus taxes.  
Souffleuse : modèle Cub Cadet 11hp 30" – 31AH957U596 au montant de 1 895.\$ plus taxes.

(Équipements similaires)

Adoptée

2012-11-09

**CONTRAT DE TRAVAIL MARTIN CERANTOLA – SIGNATURE DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité  
De mandater la mairesse et le directeur-général pour signer le contrat de travail de Martin Cerantola pour la saison 2013.

Adoptée

**SÉANCE DU BUDGET – LUNDI 10 DÉCEMBRE 2012 À COMPTER DE 19 :00H. – AVIS PUBLIC - INFORMATION**

2012-11-10

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT TAXATION 2013**

Le conseiller Luc Bélisle dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un règlement pour la taxation 2013.

Adoptée

2012-11-11

**DÉROGATION MINEURE # 2012-10-01DM DE MADAME CAROLE L'ESPÉRANCE**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé  
Et résolu à l'unanimité  
De ne pas accepter les recommandations du CCU concernant la demande de dérogation mineure #2012-10-01DM de Madame Carole L'Espérance située au 592-594 chemin des Fondateurs, mais qu'en contrepartie le conseil accepte que le projet d'agrandissement se fasse dans la projection des murs de l'actuelle véranda en permettant ainsi un empiètement dans la bande de protection riveraine sur un seul des côtés (direction garage) tel qu'il apparaît sur le Plan préparé par Monsieur Jean Marc Clément, arpenteur-géomètre du Groupe Barbe & Robidoux portant le numéro 61 124-C, dossier 12-408 minutes 6 818.

Adoptée

2012-11-12

**POSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY POUR LA DÉMARCHÉ D'ACTUALISATION DES PLANS DE MISE EN ŒUVRE LOCAL ET RÉGIONAL DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)**

**ATTENDU QUE** les demandes de plusieurs municipalités au cours de l'année 2011 pour la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI);

**ATTENDU QUE** suite aux rencontres du Comité de suivi SCRSI pour trouver une solution abordable financièrement afin de mettre à niveau certains éléments du SCRSI et des plans de mise en oeuvre locale et régionale;

**ATTENDU QUE** l'offre de service de PSM Gestion de risques senc. du 18 septembre 2012, discutée au Comité de suivi du SCRSI le 17 octobre 2012 et déposée au Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle le 23 octobre 2012, se détaille comme suit;

**Activités Régionales (MRC) :**

- 1- Ressources qualité en prévention;
- 2- Coordination du schéma;
- 3- Sensibilisation à la coordination entre l'urbanisme et l'incendie;
- 4- Maintien des tables techniques;
- 5- Maintien du comité intervention conjointe (SQ, ambulance, Incendie);
- 6- Réalisation des rapports annuels.

**Activités Municipales :**

**Prévention :**

- 1- Analyse des incendies;
- 2- Rapport d'intervention et DSI 2003;
- 3- Règlement municipal;
- 4- Programme des avertisseurs de fumée;
- 5- Programme inspection des risques plus élevés;
- 6- Sensibilisation du public.

2012-11-12 (suite)

**Organisation des SSI :**

- 7- Formation des pompiers;
- 8- Entraînement mensuel;
- 9- Programme d'inspection, d'évaluation et remplacement des véhicules;
- 10- Remplacement des véhicules d'intervention;
- 11- Programme d'inspection, d'évaluation et remplacement des équipements d'intervention et de protections;
- 12- Acquisition des équipements demandés au PMOL;
- 13- Programme de recrutement;
- 14- Entraide automatique et mutuelle pour la force de frappe;
- 15- Maintien et renouvellement des ententes avec l'ENPQ;
- 16- Programme de SST.

**Alimentation en eau :**

- 17- Programme d'entretien et d'évaluation des débits des poteaux incendie, déneigement et codification;
- 18- Application de mesure palliative dans les secteurs où l'alimentation d'eau est insuffisante;
- 19- Programme d'aménagement des points d'eau dans les périmètres urbains et hors périmètres urbain;

**Communication :**

- 20- Évaluation de la répartition des appels par un centre d'urgence conforme;
- 21- Évaluation des appareils de communication et les fréquences utilisées des SSI;
- 22- Mobilisation des ressources humaines et matérielles selon la catégorie de risques et particularités du territoire.

**Et autres**

**ATTENDU QUE** l'offre de service de PSM Gestion de risques senc. vise toutes les municipalités et elle est à un coût forfaitaire de 5 000\$ plus taxes, incluant une rencontre de la table technique;

**ATTENDU QU'** une proposition du partage de la facture à parts égales entre les 17 municipalités et les TNQ a été discutée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

D'informer la MRC d'Antoine-Labelle que la municipalité de Lac-Saguay adhère à la démarche d'actualisation des PMOL et PMOR dans le cadre du SCRSI.

Adoptée

2012-11-13

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES À RECEVOIR AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2012**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre

Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité

D'accepter la liste des taxes à recevoir au 1<sup>er</sup> novembre 2012.

Adoptée

2012-11-14

**LAC-SAGUAY ESTATE DÉVELOPPEMENT - DEMANDE D'ACQUISITION DU LOT PUBLIC 31, RANG 04 CANTON BOYER**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre

Et résolu à l'unanimité

D'appuyer la demande d'acquisition du lot 31, Rang 04, Canton Boyer propriété de la MRC d'Antoine-Labelle par LAC SAGUAY Estate Développement et que cette acquisition ne contrevient en rien à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Lac-Saguay.

Adoptée

2012-11-15

### **155 CHEMIN DU LAC-ALLARD**

- ATTENDU** qu'à de nombreuses reprises, au fil des dernières années, l'inspecteur en bâtiment de la municipalité, chargé de l'administration de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité a été dans l'obligation d'intervenir au 155 chemin du Lac-Allard dans le secteur du Lac-Allard suite à de multiples plaintes de résidants;
- ATTENDU** que les propriétaires du 155 chemin du Lac-Allard furent dûment et régulièrement avisés, tant par l'inspecteur en bâtiments via des rencontres, des lettres et des mises en demeure transmises à eux par le procureur de la municipalité, que la garde d'animaux, telle que constatée sur les lieux par l'inspecteur municipal, était formellement interdite par la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Lac-Saguay;
- ATTENDU** qu'à l'occasion d'une récente visite des lieux effectuée par l'inspecteur en bâtiments, accompagné de policiers de la Sûreté du Québec suite au dépôt d'une plainte relative à l'exploitation non autorisée sur les lieux en question d'activités d'élevage et de vente d'animaux, il fut permis de constater la présence sur la propriété de cinq (5) chevaux en enclos, ainsi que la présence à l'intérieur de la résidence érigée au 155 chemin du Lac-Allard de sept (7) chiens, ainsi que de trois (3) chiens à l'extérieur du bâtiment;
- ATTENDU** que de nombreux indices, tels à publication d'annonces publiées via internet, permettent de croire qu'il s'opère également sur lesdits lieux ce qu'il est convenu d'appeler une usine à chiots;
- ATTENDU** que suivant la réglementation d'urbanisme de la municipalité, la propriété sise au 155 chemin du Lac-Allard est située dans une zone de villégiature où la garde d'animaux n'est aucunement autorisée, si ce n'est que d'animaux dits domestiques, tels chiens et chats, en nombre limité;
- ATTENDU** que les nombreux avis de non-conformité servis aux propriétaires sont ignorés par ceux-ci;
- ATTENDU** qu'au surplus, les nombreux chevaux, dont la présence fut constatée sur les lieux, sont gardés en enclos à proximité d'une résidence voisine et que les risques de contamination du puits de ladite propriété voisine sont amplifiés;
- ATTENDU** que le désir du conseil municipal de voir à ce que sa réglementation d'urbanisme soit respectée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne  
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre  
Et résolu à l'unanimité

De mandater le procureur de la municipalité, Me Jacques Beaudoin, d'entreprendre sans autre délai les procédures judiciaires appropriées afin que la municipalité puisse obtenir une ordonnance enjoignant aux propriétaires du 155 chemin du Lac-Allard à Lac-Saguay, leurs représentants ou ayants droit, de cesser tout usage de leur propriété ne respectant pas la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Lac-Saguay, dont et notamment la garde, l'élevage et la vente d'animaux.

Adoptée

2012-11-16

### **MORATOIRE MODE DE PAIEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère de la Sécurité publique de mettre un moratoire sur le mode actuel de paiement de la Sûreté du Québec par les municipalités et qu'une nouvelle formule soit étudiée pour rendre plus équitable les quotes-parts des municipalités et que copie de cette résolution soit envoyée à :

Député de Labelle Monsieur Sylvain Pagé, MRC d'Antoine-Labelle, FQM, Ministère de la sécurité publique et les Municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2012-11-17

**TRANSPORT ADAPTÉ**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par la conseillère Monique Marcheterre  
Et résolu à l'unanimité  
D'accepter la contribution financière pour l'année 2013 la somme de 2 797\$. et signifier notre adhésion pour l'année 2013.

Adoptée

2012-11-18

**PATINOIRE – SURVEILLANCE**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à l'unanimité  
D'engager Suzie Ringuette pour faire la surveillance concernant la période hivernale de la patinoire.

Adoptée

2012-11-19

**FÊTE NATIONALE – DEMANDE DE FONDS 2013**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean Lamontagne  
Et résolu à l'unanimité  
Que la municipalité fasse une avance de fonds de 500\$. au Club de Ballon Balai de Lac-Saguay pour la préparation de la Fête Nationale de 2013.

Adoptée

2012-11-20

**CHEMIN DES COLONS – CHEMIN DE LA SOURCE**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité  
Que le chemin privé qui mène du chemin Kahlé aux propriétés sur les lots 16-17-18 et 19 du Rang 03, Canton Boyer soit nommé chemin de la Source. Ce chemin demeure une propriété privée et seule une nouvelle numérotation civique sera attribuée.

Adoptée

2012-11-21

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Monique Marcheterre  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 21 :10h.

Adoptée

---

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

---

Richard Gagnon, dir.-général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2012-11-03.

---

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francine Asselin-Bélisle, mairesse